

Les questions des maires autour de Scandula et du site Unesco

Une nouvelle réunion avec l'office de l'environnement, le Parc naturel et les élus de la région a eu lieu à Portu hier matin. Ces derniers s'interrogent beaucoup sur la gestion du site Unesco et surtout l'extension annoncée de la réserve naturelle dont le périmètre reste flou.

La grève reçue par l'Etat et les élus de la CdC après la suspension du diplôme européen de la réserve de Scandula a eu ceci de positif. Chacun tend à prendre ses responsabilités dans l'espoir de recouvrer ce diplôme. Si l'on tient au cycle des réunions de concertation qui ne font que commencer dans un dossier qui sera long, la mobilisation semble être à l'ordre du jour même si de très nombreuses questions demeurent. Ces préoccupations, les maires et adjoints des communes encerclant le golfe de Portu les uns évoquées lors d'une réunion, hier matin, organisée à l'office de tourisme de Portu.

Avant d'évoquer le sujet qui préoccupe tout le monde, à savoir les modalités d'extension de la réserve, il faut avant tout questionner la gestion de périmètre vital qui l'Unesco a classé au patrimoine mondial de l'humanité. Celle-ci qui comprend Scandula mais également le

« La conscience du niveau des enjeux n'est pas claire pour tout le monde (...) la

question n'est pas de savoir si un pêcheur amateur pourra continuer à pêcher dans la même crique »

pose sous la responsabilité de la CdC depuis 18 mois. Et tout reste à faire, selon François Sargentini. « Il s'agit d'un dossier important pour lequel les moyens n'ont jamais été mobilisés jusqu'à présent», développe le président de l'office de l'environnement. Nous avons recruté quatre agents pour effectuer les mises de fréquentation au sein et deux agents administratifs. « Après la déconvenue du diplôme suspendu par le Conseil

des ministres et les questions sur le périmètre et la gestion de l'extension se sont naturellement invitées dans un ordre de jour qui ne l'avait pas prévu. Une multiplication par dix de la surface existante est évoquée, passant de 1 000 à 10 000 hectares, englobant tout le golfe de Porto. Pourtant, comme l'a rappelé Jean-François Luciani, une étude initiale avait évoqué 80 000 hectares, « de la Merja à l'Alta Rocca au sud ». « Il n'est peut-être pas aussi évident qu'il y ait 66 000 et 80 000 hectares, la superficie n'est pas modifiée», conjecture l'Etat, ce n'est pas encore défini. »

« Qui a l'extension mais pas au détriment de ceux qui vivent là depuis toujours »

Au-delà du périmètre, c'est surtout ce qui y sera autorisé qui préoccupe les maires des communes concernées. Pierre-Paul de Pianelli (Ota-Pietri), Christian Corbi (Parinicella), Bartolomeo Teca (Saccara) ou Alain Gavagliani (A Piana) se disent non favorables à l'extension de la réserve, y compris sur le territoire de leur commune. Mais ils se font également l'écho des préoccupations de leurs administrés. « Je suis favorable à l'extension de la réserve mais pas n'importe comment et surtout pas au détriment de ceux qui vivent là depuis toujours », souligne le maire d'A Sarcina. Il fait allusion « aux pêcheurs, chasseurs et à tous

ceux qui fréquentent le littoral librement et qui ne devront pas être empêchés de le faire ».

Il faut savoir que l'estension de la réserve ne concerne que le périmètre marin et non la partie terrestre. Les chasseurs ne seraient donc pas soumis à des restrictions supplémentaires. Mais les règles ne sont pas encore connues. « Le processus est long et c'est vrai que nous avons plusieurs discussions, à l'issue de ces réunions, de ne pas être toujours entendus et compris», confie Pierre-Paul de Pianelli. L'extension de la réserve affranchit les loisirs sur la perte de leur liberté et ils se demandent s'ils vont pouvoir continuer à pratiquer ces mœurs comme l'est depuis toujours. « Sans avoir plus de précisions sur le dossier, François Sargentini insiste : « Nous le répétons, nous devons nous entendre avec les élus, faire œuvre de pédagogie

sur ce qu'il sera possible de faire ou pas sur le territoire de la réserve marine. »

Ceux qui seront directement concernés dans leur activité professionnelle par l'estension de la réserve sont les pêcheurs. Ces derniers ne sont pas encore entrés dans le cercle de concertation. « Pour l'instant, nous n'avons pas été consultés», souligne Xavier d'Ottati, premier adjoint communal d'Aluccia, le bras droit de l'Etat maritime aux pêches. « Je demande immédiatement aux pêcheurs, avec des zones d'activité qui ne causent pas de dérangement, de se résigner. Mais sur le principe, notamment pour la préservation des ressources, on n'est pas d'accord. »

Pour le reste, c'est un état de la région qui résume, en effet, la tenue des futurs débats. « La conscience du niveau des enjeux n'est pas claire pour tout le monde. Nous sommes entrés dans la

LE CHIFFRE

35

C'est l'estimation faite de François Sargentini sur le nombre de couples de baïkalards pécheurs sur toute la façade occidentale de la Corse. Deux agents dédiés ont été mobilisés afin d'effectuer un véritable suivi. Il fait à dix pontes ont été comptabilisées dans les îles. À Scandula, comme ailleurs en Corse, on remarque une baisse des populations de baïkalards et une perte de fécondité des jeunes à l'envol.

La grande extinction de masas avec une perte de 90 % des masas et des masas en Europe. Alors je pense que la question n'est pas de savoir si un pêcheur amateur pourra continuer à pêcher dans la même crique. Il faut de la pédagogie, de la concertation, car une réserve qui dépend, c'est une chance. » Alain Camilleri relativise également.

« Lorsqu'il y a des revendications, quelles qu'elles soient, il y a toujours des inquiétudes, c'est naturel. Je suis tout à fait favorable à l'extension de la réserve. Les gens s'inquiètent car ils ne savent pas encore ce qu'aura autorisé ou non, sans leur donner une explication claire, ce que cela impliquera et ils comprendront. Je pense que les choses vont dans le bon sens. »

On sentiraient partager par Jean-François Luciani qui souligne que « parfois, la confusion suit sur de futures échéances ». À Bonifacio, la réserve vireaut sur 80 000 hectares et les gens doivent normalement avec le littoral, vont à la plage. C'est un exemple. » Reste à François Sargentini, aux élus de la CdC et à l'Etat de rassembler ceux qui ont besoin de l'ensemble les conseils de la nouvelle réserve sont plus précis.

GHJORMU PADOVANI



Le golfe de Portu est à la fois concerné par le nouveau comité de pilotage du site Unesco et par l'extension de la réserve naturelle.

MICHELELLI/DRM

Portu Réglementer le plan d'eau



FLORENT SELVIA

La lutte contre la surfréquentation du site passe aussi par la régulation et la réglementation des sociétés de promenade en mer. Sur le plan d'eau de Pietra, Pierre-Paul de Pianelli a été amené à encadrer l'activité. « Nous avons été débordés par la gestion des bateaux et la surfréquentation du plan d'eau», explique fidèle. Nous avons donc fait appel à un aménagement et au dernier nous a apporté une amélioration de juin 2017. Il permet la mise en concurrence pour l'attribution des autorisations d'occupation temporaire (AOT). « Toutes les autorisations délivrées après cette date sont devenues illégales et un nou-

veau règlement a été mis en place par le maire, sans aucune pression ni menaces. Lorsque certaines sociétés de promenade en mer possédaient trois à quatre bateaux sur le plan d'eau de Portu, la municipalité a imposé deux bateaux maximum pour un même batelier. Vingt-six bateaux de treize compagnies peuvent être désormais amarrés à Portu. À défaut de règle, la surfréquentation de Scandula symbolisée par les plongeurs qui jetent l'ancre dans la réserve toute la journée, les actes ciblés comme la réglementation du plan d'eau contribuent à régler le problème.

GHJ. R.

Interdire le mouillage dans la réserve

On a beaucoup parlé des bateliers pour expliquer les problèmes de nuisances sur la faune de la réserve. « Mais ce n'est qu'une petite partie du problème », soulignent les usagers du dossier qui pointent les innombrables bateaux de plaisance qui fréquentent le site pour y jeter l'ancre. « L'impact est considérable », insiste Jean-François Luciani, adjoint au maire d'Ossani.

La préfecture maritime avait bien interdit le mouillage la nuit dans toute la réserve en 2008.

Les principaux acteurs du dossier, scientifiques et office de l'environnement en tête, souhaitent aujourd'hui voir cette interdiction imposée 24 heures/24.

La convention de Berlin l'autorise toutefois dans ses exigences

pour le site de Scandula : « L'Etat a cette responsabilité. »

GHJ. R.